APF
Association des Paralysés de France

Délégation Départementale des Alpes-Maritimes

Monsieur Rudy SALLES
Député des Alpes Maritimes
31 Avenue Jean Medecin
06000 NICE

DT/GT CPM N° 240/2012

Nice, le 19 Septembre 2012

Monsieur le Député,

Comme vous le savez, l'APF revendique l'ambition d'une politique transversale et intégrée du handicap depuis plusieurs années. En 2010, avec son plaidoyer «Construire une société ouverte à tous », l'APF a réaffirmé ces valeurs tout en proposant des leviers et des moyens d'actions pour construire une société ouverte à tous. Aujourd'hui, le gouvernement affirme sa volonté d'une politique transversale et interministérielle par la publication au Journal Officiel du 5 courant d'une circulaire relative à la prise en compte du handicap dans les projets de loi répondant ainsi aux attentes de l'APF.

En votre qualité de Parlementaire, vous serez amené durant cette nouvelle législature à rédiger et soutenir des Propositions de Loi Parlementaire. Comme pour les projets de Loi, nous vous demandons de veiller à ce qu'y figurent également des dispositions spécifiques aux personnes en situation de handicap. Elles devront s'inscrire en cohérence avec la stratégie d'ensemble concernant ces personnes. Celle-ci a pour socles la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies ratifiée par la France le 18 février 2010 et la loi no 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Bien évidemment notre association restera vigilante ; il ne s'agit pas de dissoudre les problématiques liées au handicap qui peuvent être parfois spécifiques, mais bien de prendre en compte le handicap dans une dimension de société inclusive.

Nous tenant à votre entière disposition pour tout approfondissement de cette thématique, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de notre considération distinguée.

Denis TACCINI
Directeur APF DD 06

Geneviève TELMON
Représentante Départementale APF 06

G. Telmon

http://dd06.blogs.apf.asso.fr
www.apf.asso.fr
www.reflexe-handicap.org
http://accessibilite-universelle.apf.asso.fr
http://vos-droits.apf.asso.fr
www.moteurline.apf.asso.fr

Ecoute Handicap Moteur
0 800 500 597
Ecoute SEP
0 800 854 976
Ecoute Parents
0 800 800 766

3 avenue Antoine Véran - 06100 NICE
Tél. 04 92 07 98 00 - Fax 04 92 07 07 24 - E-mail : dd.06@apf.asso.fr